

du maître se rencontre, çà et là, dans les *Actes consulaires*, aussi bien que dans les pièces justificatives de la comptabilité des anciens receveurs des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon. On le trouve encore dans les comptes de dépense des trésoriers des deux hôpitaux de la cité, maisons pour lesquelles Bidault travailla. Des mentions analogues pourraient enfin, j'imagine, exister dans les vieux registres et autres papiers des fabriques paroissiales, sans compter les Actes capitulaires des communautés religieuses de ce temps-là : j'entends dans ceux de ces documents qui, ayant échappé à la destruction, correspondraient à la période d'activité de l'artiste, car il est, sinon certain, au moins présumable que les directeurs ou supérieurs de ces derniers établissements durent mettre plus d'une fois à contribution le ciseau du maître sculpteur lyonnais, dont le talent s'exerçait de préférence sur les sujets de sainteté.

Et que l'on se garde bien de croire que ces investigations rétrospectives soient une chose indifférente et dépourvue d'intérêt : loin de là, elles contribueraient au contraire à mettre en lumière les travaux de l'artiste, restés ensevelis dans l'oubli, et fourniraient ainsi les éléments du catalogue de son œuvre.

Quoi qu'il en soit, voici en premier lieu le contrat de mariage de Nicolas Bidault :

« A tous ceux que ces présentes verront, sçavoir faisons
 « comme ainsy soit que mariage ayt esté traicté, lequel,
 « aydant Dieu, sera solennisé en face de nostre mère
 « Sainte-Esglize, comme il est de bonne et louable cous-

bourg, Lyonnais, avec des extraits de la *Description de Lyon*, d'André Clapasson, et quelques notes de MM. A. de Montaiglon et F. Rolle. Paris, Edwin Tross, 1862, in-8.